DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DECEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Rénovation de la piste d'athlétisme du stade Georges Lefèvre reversement des subventions des fédérations françaises d'athlétisme et de triathlon et autres organismes perçues par les clubs sportifs

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 17 décembre 2021 par voie d'affichages notifié-le

transmis en sous-préfecture le 17 décembre 2021 et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 décembre 2021

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

Secrétaire de séance :

Madame BRELURUS

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Lave, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD. Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET. Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET. Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC. Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame Monsieur de BEAULAINCOURT. Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE. Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE. Monsieur RICHARD, Monsieur Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD Madame MEUNIER à Madame BOUTIN Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD Madame GRANDPIERRE à Madame ANDRE Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

> Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20211216-21-G-22c-DE Date de télétransmission : 17/12/202 Date de réception préfecture : 17/12/2021

N° DE DOSSIER: 21 G 22c

<u>OBJET</u>: RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE GEORGES LEFEVRE – REVERSEMENT DES SUBVENTIONS DES FEDERATIONS FRANCAISES D'ATHLETISME ET DE TRIATHLON ET AUTRES ORGANISMES PERCUES PAR LES CLUBS SPORTIFS

RAPPORTEUR: Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'attribution à la Ville de Saint-Germain-en-Laye du label « Terre de Jeux 2024 » et de sa désignation comme Centre de Préparation aux Jeux, une réflexion globale a été engagée sur les équipements sportifs du Stade Georges Lefèvre et notamment sur la rénovation de la piste d'athlétisme.

Cette piste d'athlétisme a été réalisée en 2006 en revêtement synthétique coulé. Des études préalables à la rénovation, qui ont mis en évidence des faiblesses dans sa construction, et l'évolution des normes de la Fédération Française d'Athlétisme combinée à la présence d'un terrain de rugby en gazon synthétique en son centre nécessitent sa rénovation.

La Ville a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région Île-de-France et sollicitera d'autres partenaires, comme le Conseil Départemental des Yvelines et l'Agence Nationale du Sport, pour cofinancer ces travaux.

Des financements peuvent également être sollicités auprès des fédérations sportives, notamment les Fédérations Françaises d'Athlétisme et de Triathlon, mais les demandes de subvention doivent être faites par les associations qui utilisent les structures sportives concernées.

La Ville va accompagner les deux associations qui utilisent la piste d'athlétisme, les Foulées de Saint Germain et Tri Team Saint Germain, pour qu'elles déposent des dossiers de demande de subvention. Les subventions obtenues seront reversées à la Ville qui porte les travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le reversement à la Ville des subventions qui seront obtenues des Fédérations Françaises d'Athlétisme et de Triathlon et autres organismes par les associations Foulées de Saint Germain et Tri Team Saint Germain et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter le reversement à la Ville des subventions qui seront obtenues des Fédérations Françaises d'Athlétisme et de Triathlon et autres organismes par les associations Foulées de Saint Germain et Tri Team Saint Germain et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye